

## **CONVENTION DE FINANCEMENT**

*Au titre de la participation de la DSC*

**portant sur l'aménagement de l'avenue Latécoère  
et de la rue Louis Bréguet et la création d'une voie  
verte entre Montbron et Latécoère via le port Lilly**

**à Biscarrosse**

Opérations n° 74, 76 et 346.

## Table des matières

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 – DESTINATION DE LA DOTATION de SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DCS).....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 – TRANSFERT DE VOIRIE.....</b>	<b>5</b>
4.1 Si classement initial de la voie :.....	5
4.2 Évaluation des charges transférées :.....	5
<b>ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6 – CONTROLE DE L'ADMINISTRATION .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 7 – CLAUSE DE PUBLICITE.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 8 - LITIGES .....</b>	<b>6</b>
<b>Annexe 1– Plan de l'opération.....</b>	<b>7</b>
<b>Annexe 2 - Détail des coûts .....</b>	<b>11</b>

## ENTRE

La commune de Biscarrosse, représentée par Madame Hélène Larrezet, Maire, agissant au nom et pour le compte de la collectivité, en vertu de la délibération n°..... en date du ;

ci-après dénommée « la commune »,

## ET

La communauté des communes des Grands Lacs, représentée par Madame Françoise Douste, Présidente, agissant au nom et pour le compte de la communauté des communes des Grands Lacs, en vertu de la délibération n° ..... du conseil communautaire en date du .....,

ci-après dénommée « la CCGL »,

- **Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-10, L.5211-10 et L.5214-16-V ;**
- **Vu la charte de voirie communautaire approuvée en conseil communautaire en date du 18/07/2019 ;**

## IL EST D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

### PRÉAMBULE

La communauté de Communes des Grands Lacs et la commune de Biscarrosse ont décidé de réaménager la rue Latécoère entre l'avenue Guillaumet et l'esplanade Latécoère et la rue Louis Bréguet dans sa totalité.

En complément, s'avérant nécessaire de desservir en mobilité douce le site de Latécoère, est prévu l'aménagement d'une voie verte depuis l'avenue de Montbron vers l'impasse Marcel Moine, en passant par le port Lilly.

Ces rues font partie des voies communautaires ou remplissent les critères d'identification des voies communautaires énoncés par la charte de voirie de la communauté de communes.

Conformément à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie la CCGL assure de fait la maîtrise d'ouvrage de ce projet, par le biais d'une opération « Voie nouvelle » :

***Opérations N°074,075 et 346: Aménagement de l'avenue Latécoère entre Guillaumet et esplanade Latécoère, aménagement de la rue Louis Bréguet et création d'une piste cyclable entre Montbron et Latécoère via le port Lilly***

Le projet prévoit :

- La réhabilitation et le redimensionnement de la voirie
- La création de trottoirs
- La création de dispositifs de sécurité
- La végétalisation de certains accotements
- La création et la réhabilitation des zones de stationnement en dalles alvéolaires engazonnées
- La création d'une liaison cyclable en site propre via le port Lilly
- Le remplacement de la passerelle au-dessus de canelot
- La refonte de l'éclairage public et l'effacement des réseaux aériens existants
- La refonte du réseau pluvial

Le plan de l'opération est annexé à la présente convention.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de versement de la contribution financière de la commune au profit de la CCGL permettant la réalisation de l'opération citée selon les modalités définies par la charte voirie.

Dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage assurée par la CCGL, celle-ci assure le suivi technique et règle l'intégralité de l'opération.

## **ARTICLE 2 – DESTINATION DE LA DOTATION de SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DCS)**

La commune participe à hauteur de 50% du reste à charge de l'opération, soit son coût TTC déduction faite des subventions attribuées et du FCTVA perçus par la CCGL. Cette participation est réalisée par déduction sur la DSC affectée à la commune pendant 10 exercices à hauteur de la moitié de l'annuité d'emprunt.

## **ARTICLE 3 – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

Estimation Travaux (€ HT)	3 016 737,36
TVA (20%)	603 347,47
Montant Total (€ TTC)	3 620 084,83
Subventions attribuées	0
FCTVA	593 838,71
Reste à charge (montant TTC – subventions – FCTVA)	3 026 246,01
Part CCGL (50%)	1 513 123,005
Part Commune (50%)	1 513 123,005

La participation financière de la commune pourra être revue à la hausse dans la limite d'une augmentation de 10% par rapport au plan de financement ci-dessus.

En cas d'augmentation au-delà des 10% cités, un avenant sera proposé à la commune par la CCGL.

## **ARTICLE 4 – TRANSFERT DE VOIRIE**

### **4.1 Si classement initial de la voie :**

Non concerné, la voie étant déjà communautaire

### **4.2 Évaluation des charges transférées :**

Les attributions de compensation de la commune de Biscarrosse seront impactées dès l'année suivant la réalisation des travaux au taux établi en fonction du classement ou requalification de la voie à réception des travaux soit :

#### **Avenue Latécoère**

Actuellement la portion concernée fait 1210ml x 7 m.

Le projet prévoit de recalibrer la voie à 1210ml x 5.5 soit une superficie de 6655 m<sup>2</sup> et environ 1400m<sup>2</sup> de parking en dalles alvéolaires + trottoirs : la voie sera à classer en urbain (montant de l'AC selon la charte de voirie communautaire = 2,3 €/m<sup>2</sup> pour une voie urbaine).

Soit 8 055 m<sup>2</sup> x 2,3 €/m<sup>2</sup> = 18 526,5 € /an

#### **Rue Louis Bréguet**

520x5,50 Voirie existante et projetée soit 2860m<sup>2</sup>

A classer en urbain avec 2500m<sup>2</sup> de parking en dalles alvéolaires

Soit 5 360 m<sup>2</sup> x 2,3 € /m<sup>2</sup>= 12 328 € / an

A titre informatif, les attributions de compensation pour ces deux voies s'élèvent jusqu'en 2025 à 11 313,50 € pour l'avenue Latécoère et 4 862,00 € pour l'avenue Breguet. L'impact sur les AC 2026 sera confirmé par la CLECT (Commission Local des Charges Transférées) début 2026 sous réserve d'un achèvement des travaux avant le 31 décembre 2025).

## **ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de signature des deux parties et s'éteindra de plein droit après le versement total de la participation financière de la commune et remise de l'ouvrage à la CCGL si nécessaire.

## **ARTICLE 6 – CONTROLE DE L'ADMINISTRATION**

La CCGL s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la commune de la réalisation de l'objectif, notamment par la fourniture de toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production est jugée utile.

## **ARTICLE 7 – CLAUSE DE PUBLICITE**

Les deux parties s'engagent à faire apparaître sur leurs supports de communication la participation financière de chacune, accompagnée des logos respectifs à titre d'information auprès du public.

## **ARTICLE 8 - LITIGES**

A défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la présente convention sont du ressort du tribunal administratif de Pau.

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

**Fait à Parentis-en-Born, le**

**Pour la communauté de communes  
des Grands Lacs,**

**La Présidente,**

**Pour la commune de .....,**

**Le Maire,**

.....

.....

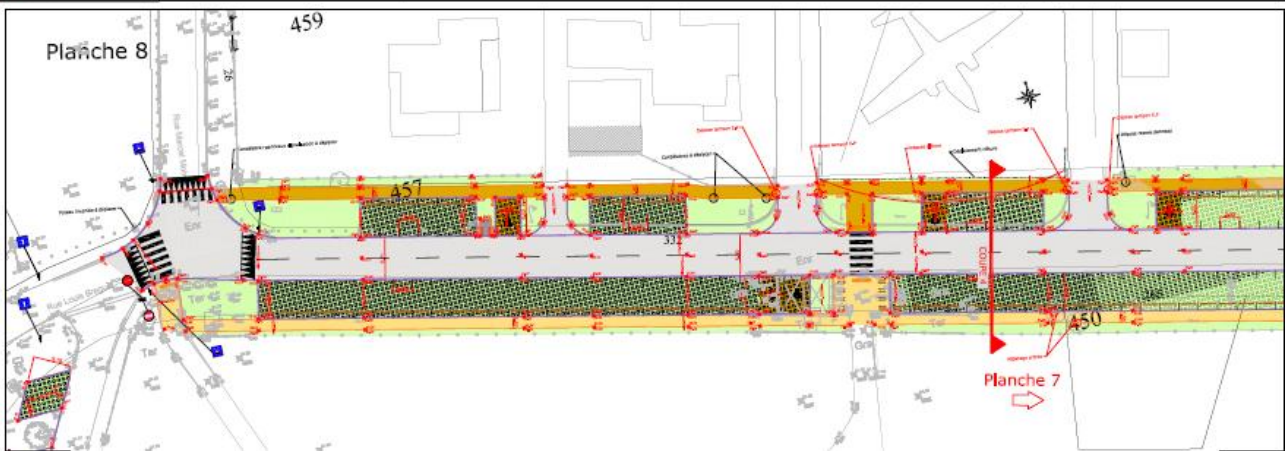
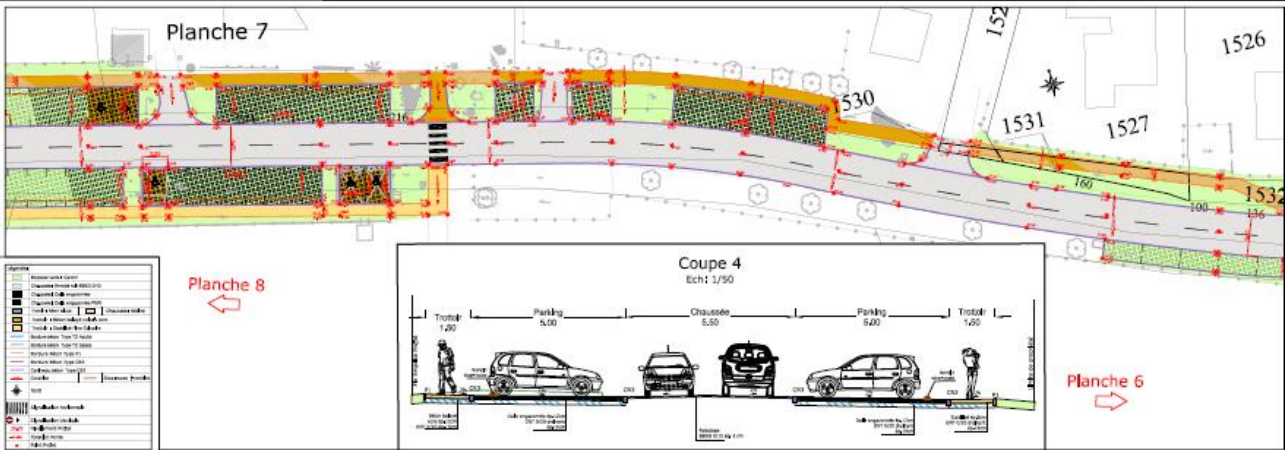
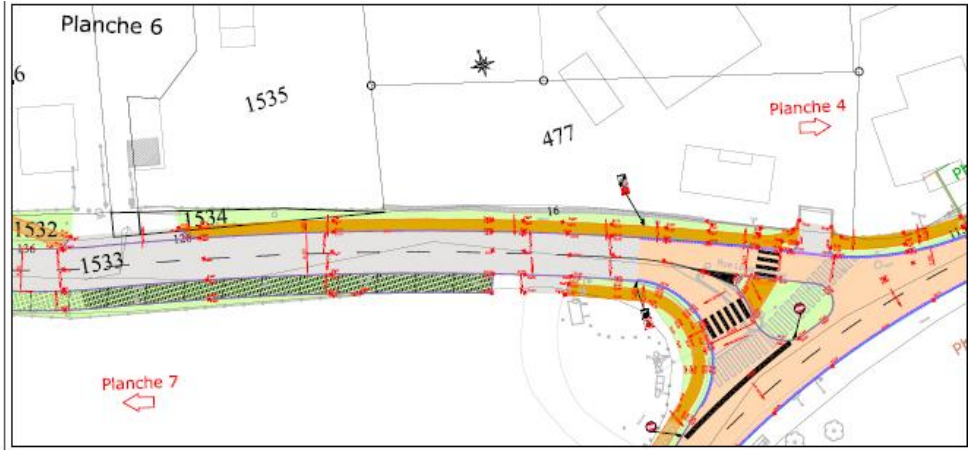
# Annexe 1- Plans de l'opération



Accusé de réception en préfecture  
 040-244000873-20251007-2025-126-DE  
 Date de télétransmission : 17/10/2025  
 Date de réception préfecture : 17/10/2025

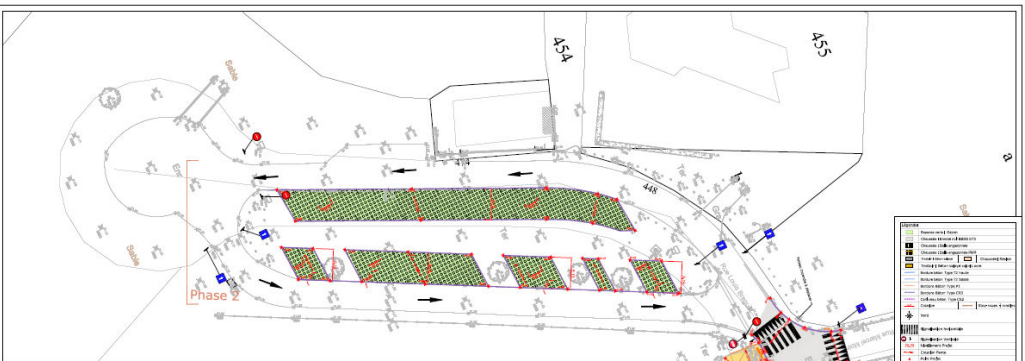
Département des Landes  
 N° de dossier : 1  
**C.D.C Grands Lacs**  
 Aménagements Latécoère - BISCARROSSE  
 Rue Louis Breguet  
 AVP  
 Partie 3  
 Règlement et Voies

Libellé	Unité	Quantité	Libellé
1	m	100	1
2	m	100	2
3	m	100	3
4	m	100	4
5	m	100	5
6	m	100	6
7	m	100	7
8	m	100	8
9	m	100	9
10	m	100	10



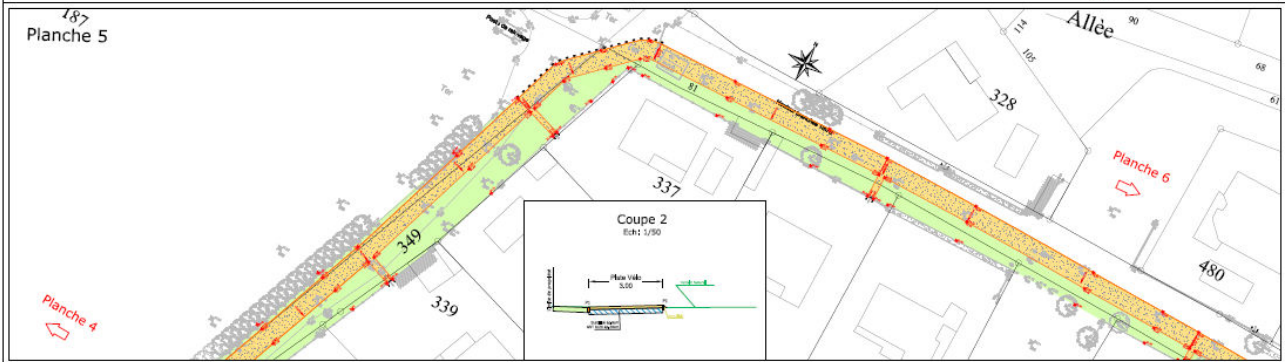
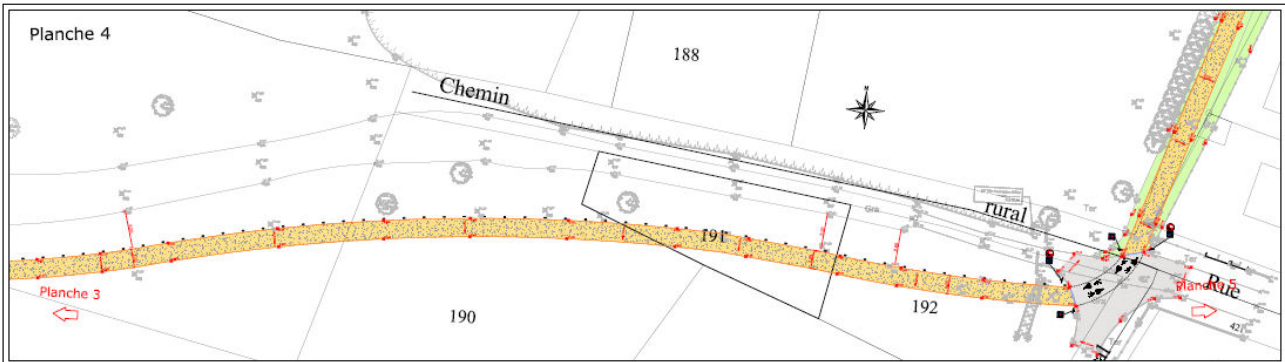
Département des Landes  
 N° de dossier : 1  
**C.D.C Grands Lacs**  
 Aménagements Latécoère - BISCARROSSE  
 Rue Louis Breguet  
 AVP  
 Partie 4  
 Règlement et Voies

Libellé	Unité	Quantité	Libellé
1	m	100	1
2	m	100	2
3	m	100	3
4	m	100	4
5	m	100	5
6	m	100	6
7	m	100	7
8	m	100	8
9	m	100	9
10	m	100	10



Accusé de réception en préfecture  
 040-244000873-20251007-2025-126-DE  
 Date de télétransmission : 17/10/2025  
 Date de réception préfecture : 17/10/2025





Département des Landes  
**GRANDS LACS**  
 C.D.C Grands Lacs  
 Aménagements Latéocène • BISCARROSSE  
 Plate Port I/B  
 AVP  
 Partie 2  
 10-01-2025 et 11-01-2025

040-244000873-20251007-2025-126-DE  
 Date de télétransmission : 17/10/2025  
 Date de réception préfecture : 17/10/2025



Accusé de réception en préfecture  
 040-244000873-20251007-2025-126-DE  
 Date de télétransmission : 17/10/2025  
 Date de réception préfecture : 17/10/2025

## Annexe 2 - Détail des coûts

		Opération : 0074 et 075 Voie nouvelle CdC/Commune Latécoère/Bréguet		Opération 346 PC nouvelle Port Lilly			
Prestations	entreprises	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC		
Topographie	Geofit	7 020,00 €	8 424,00 €	0,00 €	0,00 €		
Détection des réseaux	Geosat	16 305,00 €	19 566,00 €	0,00 €	0,00 €		
Passage caméra pluvial	LABAT	2 605,84 €	3 127,01 €	0,00 €	0,00 €		
Etude géotechnique	Alios	5 955,00 €	7 146,00 €	0,00 €	0,00 €		
Topographie	Servicad	0,00 €	0,00 €	3 600,00 €	4 320,00 €		
Etude de faisabilité	Servicad	0,00 €	0,00 €	9 100,00 €	10 920,00 €		
MOE	Servicad / marché de base	61 950,00 €	74 340,00 €	0,00 €	0,00 €		
MOE	Servicad avenant	0,00 €	0,00 €	26 468,25 €	31 761,90 €		
Etude géotechnique passerelle				6 000,00 €	7 200,00 €		
Montant travaux projetés		2 087 564,71 €	2 505 077,65 €	540 168,56 €	648 202,27 €		
SYDEC estimé		250 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>Totaux</b>		<b>2 431 400,55 €</b>	<b>2 917 680,66 €</b>	<b>585 336,81 €</b>	<b>702 404,17 €</b>	<b>3 016 737,36 €</b>	<b>3 620 084,83 €</b>